

## MODALITES DE CONTROLE CONTINU DE L'IFMK NIÇOIS 2022-2023

### Préambule

La formation spécifique en Masso-Kinésithérapie se décline en deux niveaux d'acquisition et ce, pour les 11 domaines des compétences nécessaires à l'exercice du métier de MK, selon l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

- Objectif du Cycle 1 : Comprendre, Observer et Concevoir.
- Objectif du Cycle 2 : Analyser et mettre en œuvre le soin et le suivi.

Compétence 1 : Analyser et évaluer une personne, sa situation et élaborer un Bilan Diagnostic Kinésithérapique (BDK).

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet thérapeutique en Masso-kinésithérapie (MK) adapté au patient et à sa situation.

Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage.

Compétence 4 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de Masso-kinésithérapie.

Compétence 5 : Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en MK.

Compétence 6 : Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la MK.

Compétence 7 : Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.

Compétence 8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles scientifiques.

Compétence 9 : Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.

Compétence 10 : Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe.

Compétence 11 : Former et informer les professionnels et les personnes en formation.

## Règles d'acquisition des compétences dans le cursus MK

Pour toutes les promotions des deux cycles de deux ans d'étude, soit une scolarité de 4 années, les évaluations se font par **un contrôle continu**. La Commission d'Attribution des Crédits se réunit semestriellement et délivre 30 ECTS, soit un total de 240 ECTS, pour les 8 semestres de la formation spécifique. Il s'agit de certifier l'acquisition des connaissances et des compétences UE par UE en lien avec les recommandations du référentiel de 2015.

**Toutes les compétences du référentiel doivent être acquises. Chaque UE est évaluée.**

La validation d'une UE est possible à condition d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Un minimum de deux appréciations quantitatives (notes sur 20 points) est prévu par UE. Le caractère professionnalisaant impose l'acquisition de tous les critères et indicateurs nécessaires à l'exercice du métier.

Notons que les UE 11 et 30 de formation à la pratique (stages) ainsi que les UE optionnelles ne peuvent comporter qu'une seule appréciation.

L'acquisition des compétences est exprimée **sans avoir recours à un coefficient de pondération**.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Au premier cycle :

- UE 1 « Santé publique » et UE 2 « Sciences humaines et sciences sociales » ;
- UE 6 « Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie » et UE 8 « Méthodes de travail et méthodes de recherche » ;

Au deuxième cycle :

- UE 22 « Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation » et UE 24 « Intervention du kinésithérapeute en santé publique ».

Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.

**Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.**

**Le passage de première en deuxième année** au sein du premier cycle s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation des unités d'enseignement équivalant à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des deux premiers semestres de formation.

Dans le cas où, l'étudiant contracte une DETTE d'un maximum de 8 ECTS en K1 (EMK2), il peut être admis en K2 (EMK3). Il est dans l'obligation de valider la totalité des compétences non acquises de K1 (EMK2) en K2 (EMK3) avant d'intégrer le 2ème cycle.

**Le passage du premier au deuxième cycle** s'effectue par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, d'intégration et de formation à la pratique du premier cycle compte tenu des compensations prévues.

Les étudiants n'ayant pas validé leurs stages sont autorisés à les rattraper avant la rentrée en troisième année.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois.

**Le passage de troisième année en quatrième année** au sein du deuxième cycle s'effectue par la validation des semestres 5 et 6 ou par la validation des unités d'enseignement équivalant à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des semestres 5 et 6 de formation.

Dans le cas où, l'étudiant contracte une DETTE d'un maximum de 8 ECTS en K3 (EMK4), il peut être admis en K4 (EMK5). Il est dans l'obligation de valider la totalité des compétences non acquises de K3 (EMK4) en K4 (EMK5) avant que le directeur puisse présenter son dossier d'admission au jury régional d'attribution du diplôme d'État de MK.

Les dossiers des étudiants ayant validé les sept premiers semestres de formation, soit 210 crédits européens sur 240, et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 8 sont présentés devant le **jury régional d'attribution du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute**.

Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'État sont autorisés à redoubler une fois.

A noter, les étudiants ayant validé **moins de 15 ECTS** sur une année de formation sont exclus de la formation (hors redoublement).

## Modalités et déroulement des évaluations

Un minimum de deux évaluations est prévu par semestre et par UE (hors UE 11, 30 et optionnelles qui ne peuvent prévoir qu'une seule note). Ces temps d'évaluation sont identifiés sur le Google Agenda.

**Les évaluations de prestations pratiques et orales théoriques** sont assurées par un jury d'au moins deux évaluateurs. Les EMK doivent répondre à la(les) question(s) initiale(s) sans attendre de régulation à ce moment-là. Les formateurs se réservent la possibilité de réaliser des évaluations « formatives » (ED, TD), servant de régulation pour les étudiants de l'IFMKN.

Les évaluateurs remplissent les grilles d'évaluation, présentées à la fin de ce document. Une fois ces fiches renseignées, les formateurs renseignent les espaces MOODLE individuels. Ainsi, un commentaire et une répartition des points de notation sont mis à la disposition individuellement des EMK désireux d'en prendre connaissance.

### Les évaluations rédactionnelles s'effectuent

- Par l'intermédiaire de tous les outils de la plateforme MOODLE. A noter, lors de travaux de groupe, tous les étudiants doivent déposer les dossiers sur leur espace MOODLE pour obtenir une note. Les évaluateurs remplissent une grille d'évaluation rédactionnelle qui est mise à disposition individuellement des EMK désireux d'en prendre connaissance, dans l'espace UE sur MOODLE. **Dans le cadre du non-respect de la forme déterminée et enseignée par l'IFMKN, disponible dans l'onglet scolarité des espaces MOODLE, la note attribuée est alors de 0.**
- Via la plateforme UNESS pour les évaluations mutualisées avec la médecine.

**Toute absence à une évaluation, même justifiée, ou un retard de dépôt de dossier équivaut à une note de 0/20.**

## Modalités de seconde session

Chaque semestre, excepté le dernier, la Commission d'Attribution des Crédits se réunit pour se prononcer sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de chaque étudiant. Le règlement Intérieur de la CAC est disponible dans l'onglet scolarité des espaces MOODLE.

A la suite de la Commission d'Attribution des Crédits dite de « 1<sup>ère</sup> session », les résultats qualitatifs sont affichés dans les locaux de l'IFMKN et les résultats quantitatifs sont affichés individuellement dans les espaces MOODLE.

La mention « Acquis » signifie que le niveau d'acquisition de la compétence évaluée répond aux attentes en conformité avec les critères et indicateurs du référentiel de 2015 et correspond alors à la validation de l'UE.

La mention « Ajourné » signifie que le niveau d'acquisition de la compétence évaluée NE répond PAS aux attentes en conformité avec les critères et indicateurs du référentiel de 2015 et correspond alors à l'invalidation de l'UE pour le semestre évalué.

**Une seconde session** est organisée **par UE** au bénéfice des étudiants présentant un ajournement des UE après décision de la Commission d'Attribution des Crédits de première session.

La seconde session est organisée en une seule évaluation par UE.

La Commission d'Attribution des Crédits dite de « seconde session » se réunit pour se prononcer sur la validation des unités d'enseignement.

L'article 10 de l'arrêté de 2015 précise : lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

A la suite de la Commission d'Attribution des Crédits dite de « 2<sup>ème</sup> session », les résultats qualitatifs sont affichés dans les locaux ainsi que sur les espaces MOODLE.

La mention « Acquis » correspond alors à la validation de l'UE.

La mention « Ajourné » correspond alors à l'invalidation de l'UE.

La mention « passage en dette », par étudiant, signifie que l'étudiant est autorisé au passage à l'année supérieure. Il est dans l'obligation de valider la totalité des UE non acquises en plus des UE de l'année supérieure.

La mention « Redoublement », par étudiant, signifie que l'étudiant n'est pas autorisé au passage à l'année supérieure. Il lui est proposé de redoubler son année afin de valider la totalité des UE non acquises.

## Répartition des ECTS

Intitulé UE	Distribution d'ECTS par semestre								TOTAL/UE
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
UE1 Santé Publique	3	2							5
UE2 Sciences humaines et sciences sociales	3	3							6
UE3 Sciences biomédicales	4	4	2	2					12
UE4 Sciences de la vie et du mouvement	5	5	5	5					20
UE5 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculo-squelettique			3	3					6
UE6 Théorie, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	2	2	2	2					8
UE7 Evaluation, technique et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	8	7	7	6					28
UE8 Méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	1	1					4
UE9 Langue anglaise professionnelle	1	1	1	1					4
UI10 Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive			2	3					5
UE11 Formation à la pratique en MK	2	4	6	6					18
UE12 Optionnelle cycle 1	1	1							2
UE13 Optionnelle cycle 1			1	1					2
UE14 Droit, législation et gestion d'une structure							6		6
UE15 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculosquelettique					3	3			6
UE16 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire					4	3			7
UE17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire					3	2			5
UE18 Physiologie, sémiologie et physiopathologie spécifiques					4	2			6
UE19 Evaluation, technique et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique					3	2	2		7
UE20 Evaluation, technique et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire					2	1	2		5
UE21 Evaluation, technique et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire					1	1	3		5
UE22 Théorie, modèles, méthodes et outils en rééducaion/réadaptation						1	3		4
UE23 Interventions spécifiques en kinésithérapie						1	7		8
UE24 Interventions du kinésithérapeute en Santé publique					1	1	3		5
UI25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention						4			4
UE26 Langue anglaise professionnelle					1	1	1	1	4
UE27 Méthodes de travail et méthodes de recherche					1	1	1	3	6
UE28 Mémoire							1	7	8
UI29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle								4	4
UE30 Formation à la pratique en MK					6	6		12	24
UE31 Optionnelle cycle 2 : gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant					1	1			2
UE32 Optionnelle cycle 2 : gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant							1	3	4
<b>TOTAL / SEMESTRE</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>240</b>

## GRILLE D'ÉVALUATION RÉDACTIONNELLE

Dans le cadre du non-respect de la forme déterminée et enseignée par l'IFMKN, disponible dans l'onglet scolarité des espaces MOODLE, la note attribuée est alors de 0.

Critères	Barème	Note	Commentaires
Qualité de l'expression écrite	De 0 à 2		
Respect de la consigne	De 0 à 4		
Qualité de l'étayage théorique	De 0 à 8		
Qualité de l'argumentation	De 0 à 6		
	Total sur 20		

## GRILLE D'ÉVALUATION DE PRESTATION ORALE THÉORIQUE

Critères	Barème	Note	Commentaires
Qualité de l'expression orale	De 0 à 2		
Compréhension du sujet	De 0 à 4		
Qualité de l'étayage théorique	De 0 à 8		
Qualité de l'argumentation	De 0 à 6		
	Total sur 20		

## GRILLE D'ÉVALUATION DE PRESTATION PRATIQUE

Critères	Barème	Note	Commentaires
ERGONOMIE hygiène sécurité	De 0 à 4		
Compréhension du sujet	De 0 à 2		
Qualité de la réalisation technique	De 0 à 8		
Pertinence de la prestation	De 0 à 6		
	Total sur 20		